

Date de convocation : 6 février 2024

Date d'envoi : 6 février 2024

Date d'affichage : 6 février 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 7-2024
Du 12 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le douze du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absents ayant donné procuration : 3 – MOURARET Sophie à ROUX Philippe, MAZON Elisabeth à PERRIER Bernadette, VACHERESSE Marc à CORTIAL Patrick.

Secrétaire de séance : GIMON Jean-Paul.

OBJET : Acquisition licence IV de débit de boissons

Pour faire suite à la fermeture du Camping « Les Acacias », le Maire propose à l'Assemblée d'acquérir la licence IV qui était détenue par cet établissement au prix de 11 000 €.

Afin de ne pas « perdre » cette licence, celle-ci pourra être louée, sur demande, à un établissement de la commune dont l'exploitant est détenteur du Permis d'Exploitation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte d'acquérir la licence IV de débit de boissons précédemment détenue par le Camping « Les Acacias » ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 2051 du budget communal ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul GIMON**



Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 14/02/2024
ID : 007-210702312-20240212-2024_02_12_7-DE



**Le Maire,
Philippe ROUX**

